PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Délégués Titulaires présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin,

Délégués Titulaires absents : BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, MERLET Adrien, VION-GOVAERT Anne

Secrétaire d'assemblée : MARTINEAU Philippe

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 14 mai 2024.

2- Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

- Les devis signés :

OBJET	TIERS	MONTANT	DATE
Fourniture et mise en service site internet / abonnement annuel	E-Collectivités	288,00 €	22/05/2024
Fourniture adhésif	DL System	492,00 €	22/05/2024
Point à temps	Cholet TP	1 196,40 €	14/06/2024

- Les droits de préemption urbain :

Néant

3- Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025

Monsieur le Maire rappelle que le dernier recensement a été réalisé en 2019 sur la commune.

Par courrier en date du 21 mai 2024, l'INSEE nous indique le lancement de la campagne de recensement de la population 2025. Cette enquête se déroulera du **16 janvier au 15 février 2025.**

Il convient dès à présent de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Pour notre strate, la charge de travail estimée pour le coordonnateur communal est d'environ **13 jours** sur la période d'octobre/novembre 2024 à février 2025.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le recrutement des agents recenseurs lors d'une prochaine séance du conseil municipal, probablement à la rentrée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;
Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158) ;
Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n° 2002-276 ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Considérant que la collectivité doit organiser, pour l'année 2025, les opérations de la population ;
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Elise BOITEAU, adjoint administratif, en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

4- Demande de subvention départementale pour l'aménagement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le département propose différents programmes d'aides afin d'apporter un soutien aux projets des communes et intercommunalités.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des travaux d'aménagement du cimetière son nécessaire. Lors du passage des camions dans les allées, le sol s'abime. De plus, la végétation reprend ses droits dans l'ensemble du cimetière.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis estimatifs, dont le montant global s'élève à 36 831.46 € HT.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Travaux aménagement Cimetière	18 109,45 €	Région Pays de la Loire - PCC	11 049,44 €
Travaux aménagement paysager	18 722,01 €	Conseil Départemental	18 415,73 €
		Commune - Autofinancement	7 366,29 €
Total	**36 831,46 €**	**Total**	**36 831,46 €**

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à la ruralité pour les travaux d'aménagement du cimetière et paysager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **SOLLICITE** la subvention du département pour les travaux d'aménagement du cimetière,
- **SOLLICITE** une autorisation de commencement des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5- Région Pays de la Loire – Demande de subvention au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère pour les travaux d'aménagement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que les communes homologuées petites cités de caractère peuvent déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement d'espaces publics.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des travaux d'aménagement du cimetière son nécessaire. Lors du passage des camions dans les allées, le sol s'abime. De plus, la végétation reprend ses droits dans l'ensemble du cimetière.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis, dont le montant global s'élève à 38 831.46 € HT.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT
Travaux aménagement Cimetière	18 109,45 €	Région Pays de la Loire - PCC	11 049,44 €
Travaux aménagement paysager	18 722,01 €	Conseil Départemental	18 415,73 €
		Commune - Autofinancement	7 366,29 €
Total	**36 831,46 €**	**Total**	**36 831,46 €**

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des aménagements d'espaces publics pour les travaux d'aménagement du cimetière et paysager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire,
- **SOLLICITE** la subvention la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux d'aménagement du cimetière,
- **SOLLICITE** une autorisation de commencement des travaux,

6- Action prévention séniors « Prendre soin de soi »

Mélanie présente la plaquette des actions proposées par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne à destination des séniors. Le but de ces actions est d'apporter du bien être aux personnes les plus vulnérables (malade, isolée) mais aussi d'accompagner des proches aidants.

Il est proposé d'établir une liste de personnes pouvant être potentiellement intéressée pour les informer de ces différentes actions.

7- Divers

Nettoyage toilettes publics

Pascal étant en arrêt, le nettoyage des toilettes n'est plus assuré. Des chiffrages ont été réalisé auprès de nos intervenants actuels. Les toilettes situées à la Cité seront faîtes par Ln'Net lors de son passage dans les salles le lundi après-midi. Celles de la place des Tisserands seront nettoyées par Mon'Aide Pro toutes les semaines.

Micro-Folie

Elisabeth présente la structure de la Micro-Folie qui est basée à la Gaubretière et qui porté par le ministère de la Culture et est porté par différents opérateurs nationaux et internationaux comme La Vilette, le Centre Georges Pompidou, le Château de Versailles... Il s'agit d'un musée numérique. Les visites peuvent être libres ou guidées. Cette structure existe depuis 1 an sur le territoire du Pays de Mortagne. Elle est mobile en période de vacances scolaires sauf en juillet et août puisqu'elle prend place à Saint Laurent sur Sèvre. Les visites sont gratuites et il faut définir au préalable le nombre de visiteurs souhaités par groupe.
Elisabeth propose de s'y rendre avec l'équipe municipale afin de découvrir et ensuite mener la réflexion sur la possibilité de faire venir la Micro-Folie à Mallièvre. Il faudra choisir en thème pas obligatoirement en lien avec la commune et réfléchir à une date.

Organisation élection législatives

Le planning des gardes du scrutin pour la journée du dimanche 30 juin est complet. Deux électeurs de la commune se sont proposés pour compléter les créneaux vides. Il manque une personne pour le premier créneau du dimanche 7 juillet.

Planning conseils municipaux 2nd semestre

Les dates définies pour les prochains conseils municipaux sont le mardi 3 septembre 2024, le mardi 29 octobre 2024, le mardi 10 décembre 2024 et le mardi 21 janvier 2025.

- **Tourisme, Culture, Communication**

TRPL

Il faut organiser l'enlèvement des bancs à Saint Malo du Bois (voir avec le TRPL s'il possède un véhicule).

Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu soit le samedi 4 ou le samedi 11 janvier 2025.

- **Espaces verts, Bâtiments, Voiries**

MAM

Philippe rapporte que les enduits du bâtiment de la MAM devrait être terminés en fin de sa semaine 26. La statue qui a été repeinte sera remise en place à la fin des enduits.

Terrain de foot
Philippe va nettoyer les abords du terrain de foot en vue de la Kermesse se déroulant le dimanche 30 juin. Le robot sera coupé lors de la semaine de vacances de Philippe.

Travaux d'aménagement des parkings
Des voitures se sont garées sur le bitume fraîchement réalisé (place de la Teinturerie). Le grenaillage du bitume est prévu à la rentrée (courant septembre). La peinture au sol (zig-zag pour les bus, passage piéton) a été réalisé et les portes-vélos posés. Des panneaux provisoires sont mis pour interdire le passage et les manœuvres des bus sur la place Génovette. Un courrier pour prévenir Aléop ainsi que les agences de transports scolaires va être rédigé.
Le trottoir a été réhaussé le long de la rue Génovette pour un meilleur écoulement des eaux.

Entretien divers
Romain Pasquier a taillé les haies du chemin de la Cité et aux abords du terrain de tennis. Il va intervenir ensuite dans la rue du Pavé.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 H

- 3 septembre
- 29 octobre
- 10 décembre
- 21 janvier 2025

Séance levée à 21H25

Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARTINEAU

Le Maire,
Guillaume

Mairie de 85590 MALLIEVRE R.F. (Vendée)